



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE

DE GUIDE DE RANDONNEE EQUESTRE

Niveau IV

VERSION : 2018

SOMMAIRE

1.	DESCRIPTION DE L'EMPLOI-TYPE	4
	<i>DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE</i>	<i>4</i>
	<i>REFERENCES DE LA CERTIFICATION</i>	<i>4</i>
2.	CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES	5
3.	MODALITES D'ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION	6
3.1.	<i>Modalités d'accès à la formation.....</i>	<i>6</i>
3.1.1.	<i>Prérequis à satisfaire pour l'entrée en formation.....</i>	<i>6</i>
3.1.2.	<i>Dispenses de formation</i>	<i>6</i>
3.2.	<i>Conditions et modalités d'accès à la certification.....</i>	<i>6</i>
3.2.1.	<i>Accès suite à un parcours continu de formation</i>	<i>6</i>
3.2.2.	<i>Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU</i>	<i>6</i>
3.2.3.	<i>Accès par la VAE.....</i>	<i>7</i>
3.2.4.	<i>Accès aux personnes en situation de handicap</i>	<i>7</i>
3.2.5.	<i>Mesures transitoires</i>	<i>7</i>
3.2.6.	<i>Equivalence de CPU</i>	<i>7</i>
4.	MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS	8
4.1.	<i>Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation continue</i>	<i>8</i>
4.1.1.	<i>Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle</i>	<i>8</i>
4.1.2.	<i>Epreuve 2 : Etude de cas.....</i>	<i>8</i>
4.1.3.	<i>Epreuve 3 : Etude de cas.....</i>	<i>9</i>
4.1.4.	<i>Epreuve 4 : Questionnaire technique</i>	<i>9</i>
4.1.5.	<i>Epreuve 5 : Etude de cas.....</i>	<i>9</i>
4.1.6.	<i>Epreuve 6 : Mise en situation professionnelle</i>	<i>9</i>
4.1.7.	<i>Epreuve 7 : Questionnaire technique</i>	<i>10</i>
4.1.8.	<i>Epreuve 8: Entretien technique</i>	<i>10</i>
4.1.9.	<i>Epreuve 9 (oral final).....</i>	<i>10</i>
4.2.	<i>Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours discontinu ou d'une validation partielle</i>	<i>11</i>
4.2.1.	<i>Modalités d'évaluation concernant le CPU 1.....</i>	<i>11</i>
4.2.2.	<i>Epreuve 1 Mise en situation professionnelle.....</i>	<i>11</i>
4.2.3.	<i>Modalités d'évaluation concernant le CPU 2.....</i>	<i>12</i>
4.2.4.	<i>Modalités d'évaluation concernant le CPU 3.....</i>	<i>13</i>
4.2.5.	<i>Modalités d'évaluation concernant le CPU 4.....</i>	<i>14</i>
4.3.	<i>Modalités d'évaluation des candidats VAE.....</i>	<i>15</i>
4.3.1.	<i>Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle</i>	<i>15</i>
4.3.2.	<i>Epreuve 2 : Entretien technique</i>	<i>15</i>
4.4.	<i>Synthèse des modalités d'évaluation.....</i>	<i>16</i>
5.	MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES	22
5.1.	<i>Composition du jury</i>	<i>22</i>
5.2.	<i>Conditions particulières de surveillances et de confidentialités des épreuves.....</i>	<i>22</i>
5.3.	<i>Plateau technique</i>	<i>22</i>
5.3.1.	<i>Locaux.....</i>	<i>22</i>
5.3.2.	<i>Equipements</i>	<i>23</i>
5.4.	<i>Aménagements d'épreuve pour les personnes en situation de handicap.....</i>	<i>23</i>
6.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION	24
8.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	30

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI-TYPE

DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le guide de randonnée équestre intervient auprès de tout type de public en organisant son activité et cela de façon ponctuelle ou régulière .Il est en mesure, dans un cadre touristique et de découverte d'accueillir, d'animer et d'accompagner sa clientèle en milieu rural, urbain et en tribu en réalisant des prestations en utilisant l'activité de randonnée équestre.

Son intervention vise à assurer à la clientèle une pratique en toute sécurité, en prenant en compte l'environnement socioculturel, naturel et historique et en fonction des attentes du public. Il tient également compte des caractéristiques spécifiques des chevaux.

Bon gestionnaire, il est attentif à la pérennité de sa cavalerie, des matériels et des installations équestres.

Il participe également à l'entretien et au balisage des pistes et contribue ainsi au développement durable des activités de randonnées équestres.

REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Fiche ROME : G 1201- accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

Code NSF : 335 t
Education sportive

Formacode : 42691 – tourisme équestre

Niveau de Qualification : IV¹

¹ Nomenclature de 1969

2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme de guide de randonnée équestre est composé de 4 certificats professionnels unitaires (CPU) qui valident les compétences suivantes.

ACTIVITE	COMPETENCES ASSOCIEES
<p>AT 1 Accueillir la clientèle et promouvoir son activité</p>	<p>C1 Accueillir et renseigner la clientèle C2 Promouvoir son activité et s'insérer dans les réseaux de promotion C3 Concevoir et développer une offre d'activité</p>
<p>AT 2 Assurer la gestion administrative et financière de son activité</p>	<p>C4 Réaliser les démarches administratives et comptables nécessaires au bon fonctionnement de l'activité C5 Assurer la pérennité et le développement de son activité</p>
<p>AT 3 Encadrer en toute sécurité une randonnée équestre</p>	<p>C6 Préparer la randonnée C7 Guider en sécurité la randonnée C8 Maîtriser les éventuelles situations difficiles</p>
<p>AT 4 Exploiter, entretenir la cavalerie, la structure et les sentiers</p>	<p>C9 Assurer le maintien de l'intégrité de la cavalerie C10 Assurer les tâches courantes d'une structure de randonnée équestre C11 Gérer, sécuriser et exploiter de manière pérenne la cavalerie C12 Participer à l'entretien et au balisage des sentiers équestres</p>

3. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION

3.1. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

3.1.1. Prérequis à satisfaire pour l'entrée en formation

Pour être admis à la formation préparant au diplôme de la Nouvelle-Calédonie de « guide de randonnée équestre » les candidats doivent :

- Maîtriser les bases de la bureautique et de l'outil internet (B2I ou PCIE),
- Maîtriser un niveau suffisant en anglais (niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues),
- Satisfaire à un test physique d'endurance : capacité à courir 12 minutes sur une distance minimale de 1600 m pour les hommes et 1400 m pour les femmes,
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la randonnée équestre,
- Démontrer une maîtrise technique précisant le niveau d'autonomie du cavalier : niveau galop IV pleine nature requis,
- Produire un extrait de casier judiciaire n°3 permettant de vérifier que la personne répond à la réglementation en vigueur pour l'exercice de cette activité

3.1.2. Dispenses de formation

Sans objet.

3.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

Les épreuves permettant de valider le diplôme « de guide de randonnée équestre » sont accessibles :

- Suite à un parcours continu ou discontinu de formation préparant aux quatre certificats professionnels unitaires (CPU),
- Par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

3.2.1. Accès suite à un parcours continu de formation

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours continu de formation dans un organisme habilité par la Direction de la Formation Professionnelle Continue préparant à l'ensemble des épreuves.

Les candidats devront fournir 15 jours au plus tard avant la date d'examen :

- une copie du certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité (SST),
- leur livret de suivi de la formation présentant les résultats des évaluations réalisées en cours de formation,
- une attestation de suivi d'un stage pratique dans une structure assurant des randonnées équestres d'une durée de 110 heures,
- une attestation de formation par un maréchal ferrant aux techniques de soins des pieds des chevaux,
- une attestation justifiant de la maîtrise de l'anglais au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

3.2.2. Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours de formation dans un organisme habilité par la Direction de la Formation Professionnelle Continue permettant la réalisation de formations modulaires donnant l'accès par cumul de CPU au diplôme de guide de randonnée équestre.

Les candidats devront fournir 15 jours au plus tard avant la date d'examen du premier CPU :

- un livret de suivi de la formation présentant les résultats des évaluations réalisées en cours de formation pour le CPU concerné. Ce livret devra être conservé et renseigner tout au long du parcours de formation du candidat qui le présentera à chaque examen,
- une attestation justifiant de la maîtrise de l'anglais au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues,
- une copie du certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité (SST).

L'attestation de la maîtrise de l'anglais au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues n'est présentée qu'une seule fois, lors de l'examen du premier CPU.

3.2.3. Accès par la VAE

La certification est accessible par la VAE à toute personne justifiant d'un parcours professionnel continu ou discontinu sur un poste équivalent aux fonctions de guide de randonnée équestre, d'une durée minimale de 3 ans à temps plein.

Pour l'inscription à l'examen, les candidats devront fournir :

- le dossier de validation (livret 2),
- une attestation justifiant de la maîtrise de l'anglais au niveau B 1 du cadre européen commun de référence pour les langues,
- une copie du certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité (SST).

3.2.4. Accès aux personnes en situation de handicap

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent l'organisme de formation qui devra mettre en œuvre les mesures d'aménagement préconisées.

3.2.5. Mesures transitoires

Sans objet.

3.2.6. Equivalence de CPU

Les personnes titulaires du diplôme d'accompagnateur de sortie équestre(ASE) peuvent à leur demande obtenir une équivalence pour les CPU 3 et CPU 4 du diplôme de guide de randonnée équestre.

4. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS

4.1. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D’UN PARCOURS DE FORMATION CONTINUE

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel professionnel du diplôme sont évaluées au cours d’un examen comportant 9 épreuves permettant la validation totale ou partielle des 4 CPU constitutifs du diplôme.

Modalité	Compétences évaluées
Epreuves pratiques avec une mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 Accueillir et renseigner la clientèle, ▪ C7 Guider en sécurité la randonnée ▪ C8 Maîtriser les éventuelles situations de tension
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C2 Promouvoir son activité et s’insérer dans les réseaux de promotion ▪ C3 Concevoir et développer une offre d’activité ▪ C4 Réaliser les démarches administratives et comptables nécessaires au bon fonctionnement de l’activité ▪ C6 Préparer la randonnée
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C5 Assurer la pérennité et le développement de son activité ▪ C9 Assurer le maintien de l’intégrité de la cavalerie ▪ C10 Assurer les tâches courantes d’une structure de randonnée équestre ▪ C11 Gérer, sécuriser et exploiter de manière pérenne la cavalerie ▪ C12 Participer à l’entretien et au balisage des sentiers équestres
Entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C9 Assurer le maintien de l’intégrité de la cavalerie ▪ C10 Assurer les tâches courantes d’une structure de randonnée équestre ▪ C11 Gérer, sécuriser et exploiter de manière pérenne la cavalerie ▪ C12 Participer à l’entretien et au balisage des sentiers équestres
Entretien final	

4.1.1. Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle

Epreuve n°1	<p>L’épreuve consiste à accueillir en face à face et/ ou à distance des personnes s’exprimant en français et en anglais à la recherche de renseignements concernant l’activité de randonnée équestre de pleine nature. Le candidat doit renseigner le client en s’assurant que ce dernier ait l’ensemble des informations nécessaires.</p> <p>Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 1.</p> <p>L’épreuve se déroule de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes de préparation après tirage au sort d’un scénario composé de situations représentatives de l’emploi. - 15 minutes d’échanges avec un ou plusieurs visiteurs où le candidat accueille, informe et oriente les personnes la clientèle en fonction de leurs demandes en français et en anglais vers une activité de randonnée. Les membres du jury joueront le rôle de visiteurs s’exprimant en français et en anglais. Le jury simule un client s’exprimant en français et un client s’exprimant en anglais en demandant des renseignements sur l’offre d’activité proposée. Le candidat lui répond en fonction du scénario. <p>La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve.</p>	Durée : 25 minutes
--------------------	---	-----------------------

4.1.2. Epreuve 2 : Etude de cas

Epreuve n°2	<p>L’épreuve se déroule de la manière suivante :</p> <p>A partir d’un dossier, le candidat analyse le cas qu’il lui est soumis et propose une ou plusieurs réponses en justifiant son (ses) choix.</p> <p>Déroulement de l’épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de préparation, - 10 minutes de présentation orale, 	Durée : 35minutes
--------------------	--	----------------------

- 10 minutes d'échanges avec le jury où le candidat justifie ses choix afin de promouvoir sa structure ou son activité. Il fera référence aux différents outils de communication à sa disposition ainsi que les principaux acteurs chargés de la promotion des activités de sport nature notamment sur la randonnée équestre.

Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 2 et 3.

La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.

4.1.3. Epreuve 3 : Etude de cas

Epreuve n° 3

A partir d'un dossier comportant 5 cas pratiques sur la gestion administrative et financière d'une structure ayant pour activité la randonnée en pleine nature, le candidat analyse chacun des cas et réalise les opérations demandées. Il argumente si nécessaire sur les choix retenus.

Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 4.

La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.

Durée :
1h15
minutes

4.1.4. Epreuve 4 : Questionnaire technique

Epreuve n° 4

Les candidats répondent à une série 30 questions à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat sur les bases de la comptabilité, les obligations légales en matière de déclarations fiscales et sociales ainsi que les principales administrations en charge du suivi des structures ayant une activité de randonnée.

Ce questionnaire professionnel doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 5.

La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.

Durée :
20 minutes

4.1.5. Epreuve 5 : Etude de cas

Epreuve n° 5

A partir d'un cas pratique, le candidat décrit dans une note écrite l'organisation et les moyens nécessaires à la réalisation d'une randonnée équestre

Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 6.

La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.

Durée : 30
minutes

4.1.6. Epreuve 6 : Mise en situation professionnelle

Epreuve n°6

L'épreuve consiste pour le candidat à guider une randonnée équestre d'une durée de 45 minutes pour un groupe d'au minimum quatre personnes dont les deux membres du jury.

L'épreuve se déroule de la manière suivante :

Durée :
1h45

Avant l'examen : Le candidat reconnaît les sites de l'examen au minimum 2 jours avant l'examen. Il prépare une fiche de séance pour les 3 parcours.

Le jour de l'examen : Le candidat tire au sort un des trois parcours.

- Il dispose de 30 minutes pour préparer les chevaux et les randonneurs.
- Il guide pendant 45 minutes la randonnée avec le public et le jury.
- A l'issue de la randonnée, il prend les mesures nécessaires pour finaliser sa prestation.
- Enfin, durant 15 minutes, il échange avec le jury sur sa prestation.

Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 7 et 8.

La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve

4.1.7. Epreuve 7 : Questionnaire technique

Epreuve n° 7

Les candidats répondent à une série de questions visant à vérifier leurs connaissances correspondantes aux compétences 9,10, 11 et 12.

La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.

Durée :
30 minutes

4.1.8. Epreuve 8: Entretien technique

Epreuve n° 8

Cet entretien technique doit permettre au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances correspondantes aux compétences 9,10, 11 et 12.

Durée :
30 minutes

4.1.9. Epreuve 9 (oral final)

Epreuve n° 9

Le jury final vérifiera la compréhension et la vision globale nécessaires à l'exercice du métier (10 minutes).

La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.

Durée :
10 minutes

Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU : 06h10

4.2. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D’UN PARCOURS DISCONTINU OU D’UNE VALIDATION PARTIELLE

4.2.1. Modalités d’évaluation concernant le CPU 1

Modalité	Compétences évaluées
Mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C1 Accueillir et renseigner la clientèle
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C2 Promouvoir son activité et s’insérer dans les réseaux de promotion ▪ C3 Concevoir et développer une offre d’activité

4.2.2. Epreuve 1 Mise en situation professionnelle

Epreuve n°1	<p>L’épreuve consiste à accueillir en face à face et/ ou à distance des personnes s’exprimant en français et en anglais à la recherche de renseignements concernant les conditions d’hébergement et/ou de restauration et/ou d’activité de découvertes. Le candidat doit renseigner le client en s’assurant que ce dernier ait l’ensemble des informations nécessaires.</p> <p>Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 1.</p> <p>L’épreuve se déroule de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 minutes de préparation après tirage au sort d’un scénario composé de situations représentatives de l’emploi. - 15 minutes d’échanges avec un ou plusieurs visiteurs où le candidat accueille, informe et oriente les personnes en fonction de leurs demandes en français et en anglais. <p>Les membres du jury joueront le rôle de visiteurs s’exprimant en français et en anglais.</p> <p>Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 1.</p> <p>La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve.</p>	Durée : 25minutes
-------------	--	----------------------

4.2.2.1. Epreuve 2 : Etude de cas

Epreuve n°2	<p>L’épreuve se déroule de la manière suivante :</p> <p>A partir d’un dossier, le candidat analyse le cas qu’il lui est soumis et propose une ou plusieurs réponses en justifiant son (ses) choix.</p> <p>Déroulement de l’épreuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes de préparation, - 10 minutes de présentation orale, - 10 minutes d’échanges avec le jury où le candidat justifie ses choix afin de promouvoir sa structure ou son activité. Il fera référence aux différents outils de communication à sa disposition ainsi que les principaux acteurs chargés de la promotion du tourisme. <p>Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 2 et 3.</p> <p>La présence du jury n’est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.</p>	Durée : 35minutes
-------------	---	----------------------

Durée totale d’examen par candidat pour le CPU 1 : 1 heure.

4.2.3. Modalités d'évaluation concernant le CPU 2

Modalité	Compétences évaluées
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C4 Réaliser les démarches administratives et comptables nécessaires au bon fonctionnement de l'activité
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C5 Assurer la pérennité et le développement de son activité

4.2.3.1. Epreuve 1 : Etudes de cas

Epreuve n°1	<p>A partir d'un dossier comportant 5 cas pratiques sur la gestion administrative et financière d'une petite structure touristique, le candidat analyse chacun des cas et réalise les opérations demandées. Il argumente si nécessaire sur les choix retenus.</p> <p>Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 4.</p> <p>La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.</p>	Durée : 1h15
-------------	--	-----------------

4.2.3.2. Epreuve 2 : Questionnaire technique

Epreuve n°2	<p>Les candidats répondent à une série 30 questions à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat sur les bases de la comptabilité, les obligations légales en matière de déclarations fiscales et sociales ainsi que les principales administrations en charge du suivi des structures touristiques et/ou d'une activité touristique.</p> <p>Ce questionnaire professionnel doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 5.</p> <p>La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.</p>	Durée : 20 minutes
-------------	---	-----------------------

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 2 : 1 heure et 35 minutes.

4.2.4. Modalités d'évaluation concernant le CPU 3

Modalité	Compétences évaluées
Etude de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C6 Préparer la randonnée
Mise en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C7 Guider en sécurité la randonnée ▪ C8 Maîtriser les éventuelles situations difficiles

4.2.4.1. Epreuve 1 : Etude de cas

Epreuve n° 1	A partir d'un cas pratique, le candidat décrit dans une note écrite l'organisation et les moyens nécessaires à la réalisation d'une randonnée équestre	Durée : 30 minutes
	Cette étude de cas doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 6.	
	La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.	

4.2.4.2. Epreuve 2 : Mise en situation professionnelle

Epreuve n°2	L'épreuve consiste pour le candidat à guider une randonnée équestre d'une durée de 45 minutes pour un groupe d'au minimum quatre personnes dont les deux membres du jury. L'épreuve se déroule de la manière suivante :	Durée : 1h45
	<u>Avant l'examen</u> : Le candidat reconnaît les sites de l'examen au minimum 2 jours avant l'examen. Il prépare une fiche de séance pour les 3 parcours.	
	<u>Le jour de l'examen</u> : Le candidat tire au sort un des trois parcours. <ul style="list-style-type: none"> - Il dispose de 30 minutes pour préparer les chevaux et les randonneurs. - Il guide pendant 45 minutes la randonnée avec le public et le jury. - A l'issue de la randonnée, il prend les mesures nécessaires pour finaliser sa prestation. - Enfin, durant 15 minutes, il échange avec le jury sur sa prestation. 	
	Cette mise en situation doit permettre au jury de vérifier l'intégralité des savoirs et connaissances correspondants à la compétence 7 et 8. La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve	

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 3 : 2 heures et 15 minutes.

4.2.5. Modalités d'évaluation concernant le CPU 4

Modalité	Compétences évaluées
Questionnaire technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C9 Assurer le maintien de l'intégrité de la cavalerie ▪ C10 Assurer les tâches courantes d'une structure de randonnée équestre ▪ C11 Gérer, sécuriser et exploiter de manière pérenne la cavalerie ▪ C12 participer à l'entretien et au balisage des sentiers équestres
Entretien technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ C9 Assurer le maintien de l'intégrité de la cavalerie ▪ C10 Assurer les tâches courantes d'une structure de randonnée équestre ▪ C11 Gérer, sécuriser et exploiter de manière pérenne la cavalerie ▪ C12 participer à l'entretien et au balisage des sentiers équestres

4.2.5.1. Epreuve 1: Questionnaire technique

Epreuve n° 1	Les candidats répondent à une série de questions visant à vérifier leurs connaissances correspondantes aux compétences 9,10, 11 et 12. La présence du jury n'est pas nécessaire lors de cette épreuve. Une simple surveillance devra être assurée.	Durée : 30 minutes
---------------------	---	-----------------------

4.2.5.2. Epreuve 2 : Entretien technique

Epreuve n° 2	Cet entretien technique doit permettre au jury de vérifier les savoir-faire et les connaissances correspondantes aux compétences 9,10, 11 et 12.	Durée : 30 minutes
---------------------	--	-----------------------

Durée totale d'examen par candidat pour le CPU 4 : 1 heure

4.3. MODALITES D’EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Avant l’inscription pour se présenter à l’examen final, le candidat fournit 3 semaines avant la date de l’examen :

- son dossier de validation (livret 2), en 3 exemplaires,
- une copie du certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité (SST),
- une attestation justifiant de la maîtrise de l’anglais au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues,
- une attestation du brevet informatique et internet adultes (B2i) ou du passeport de compétences informatiques européen (PCIE).

Le candidat passe les épreuves suivantes :

4.3.1. Epreuve 1 : Mise en situation professionnelle

Epreuve n°1	L’épreuve se déroule de la manière suivante :	Durée 1h45minutes:
	Avant l’examen : <ul style="list-style-type: none">- Le candidat transmet au minimum 15 jours avant à l’autorité certificatrice une fiche technique décrivant l’organisation et les moyens de trois randonnées de 45 minutes chacune. Le jour de l’examen : <ul style="list-style-type: none">- Le candidat tire au sort un des trois parcours proposés,- Il dispose de 30 minutes pour préparer les chevaux et les randonneurs,- Il guide pendant 45 minutes la randonnée avec le public et le jury- Enfin, durant 15 minutes, il échange avec le jury sur sa prestation. Cette mise en situation et cet entretien doivent permettre au jury de vérifier l’intégralité des savoirs et connaissances correspondants aux compétences 7et 8. La présence des membres du jury est indispensable tout au long de cette épreuve	

4.3.2. Epreuve 2 : Entretien technique

Epreuve n° 2	Entretien avec le jury sur la base de son livret 2. Le jury pose des questions au candidat sur à la fois des aspects des techniques du métier mais aussi sur la compréhension et la vision globale nécessaires à l’exercice du métier de guide de randonnée pédestre.	Durée 60 minutes
	La posture et la culture professionnelle du candidat sont également vérifiées au cours de cet entretien.	

Durée totale d’examen par candidat pour l’ensemble des CPU : 02h45

4.4. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Voies de Formations								Voie VAE	
			Épreuve 1 MSP	Épreuve 2 Etude de cas	Épreuve 3 Etude de cas	Epreuve 4 Questionnaire technique	Epreuve 5 Etude de cas	Epreuve 6 MSP	Epreuve 7 Questionnaire technique	Epreuve 8 Entretien technique	MSP	Livret 2 Entretien technique
CPU 1	C1	<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil est convivial et répond aux standards de la profession, - Le niveau de maîtrise du français et de l'anglais est suffisant pour assurer les échanges avec ses interlocuteurs, - Les besoins de l'interlocuteur sont clairement identifiés, - Les réponses apportées sont pertinentes et personnalisées, - L'information communiquée sur ses prestations ou celles assurées par des prestataires extérieurs est pertinente, complète et actualisée, - La réponse apportée à la réclamation est adaptée, - Le professionnel connaît les règles de sécurité nécessaires au bon fonctionnement de son activité 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C2	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils de communication choisis sont pertinents, - Les informations contenues dans le document sont exactes et précises, - Le contenu du message est en adéquation avec l'activité proposée, - Les organismes publics et privés de promotion du tourisme en Nouvelle-Calédonie et leurs conditions d'intervention et de partenariat sont identifiés et connus, - Les outils de veille de son activité sont pertinents 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Voies de Formations								Voie VAE	
			Épreuve 1 MSP	Épreuve 2 Etude de cas	Épreuve 3 Etude de cas	Epreuve 4 Questionnaire technique	Epreuve 5 Etude de cas	Epreuve 6 MSP	Epreuve 7 Questionnaire technique	Epreuve 8 Entretien technique	MSP	Livret 2 Entretien technique
	C3	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de sécurité sont respectées, - Les règles de protection de l'environnement sont appliquées, - Les activités proposées sont en rapport avec les compétences du professionnel, - La personne connaît son environnement, - Les prestations proposées valorisent l'environnement et le patrimoine local, - Les attentes et besoins de la clientèle sont identifiés, - Les tarifs proposés sont en rapport avec la prestation offerte, - L'offre tient compte de l'évolution de son activité, - Des partenariats sont construits et font l'objet d'un suivi régulier 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CPU 2	C4	<ul style="list-style-type: none"> - Les demandes et/ou réclamations sont analysées de manière pertinente, - La réponse est adaptée et apportée dans un délai satisfaisant, - Le traitement administratif des achats et/ou ventes est assuré en respectant le processus, - Les stocks permettent de couvrir l'activité prévue, - Les documents comptables sont clairement identifiés et exploités, - La chaîne comptable est respectée, - Le suivi de la trésorerie est assuré 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Voies de Formations								Voie VAE	
			Épreuve 1 MSP	Épreuve 2 Etude de cas	Épreuve 3 Etude de cas	Epreuve 4 Questionnaire technique	Epreuve 5 Etude de cas	Epreuve 6 MSP	Epreuve 7 Questionnaire technique	Epreuve 8 Entretien technique	MSP	Livret 2 Entretien technique
	C5	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de maintenance est construit et mis en œuvre, - Les équipements et matériels sont en bon état de fonctionnement, - Les équipements et matériels répondent aux normes en vigueur, - Le plan d'investissement élaboré est pertinent, - Un questionnaire qualité est élaboré, distribué à la clientèle et exploité, - Les remarques et propositions d'amélioration résultant de l'analyse du questionnaire sont prises en compte 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CPU 3	C6	<ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques et les motivations du public sont prises en compte, - La personne connaît son environnement de travail, - L'itinéraire proposé est adapté aux caractéristiques du public, - L'exploitation d'éléments nécessaires au bon déroulement de la randonnée est pertinente, - Les informations nécessaires au bon déroulement de la randonnée sont fournies aux pratiquants, - L'itinéraire choisi a été vérifié (reconnaissance), - Les centres d'intérêt et les haltes sont identifiés, - L'anticipation des éventuelles difficultés est pertinente 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Voies de Formations								Voie VAE	
			Épreuve 1 MSP	Épreuve 2 Etude de cas	Épreuve 3 Etude de cas	Epreuve 4 Questionnaire technique	Epreuve 5 Etude de cas	Epreuve 6 MSP	Epreuve 7 Questionnaire technique	Epreuve 8 Entretien technique	MSP	Livret 2 Entretien technique
	C7	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau technique des pratiquants est évalué, - L'équipement des pratiquants est contrôlé, - Les consignes de sécurité sont rappelées, - Les bases techniques de la randonnée équestre sont transmises,, - L'animation valorise le patrimoine local, - Des haltes sont proposées de manière pertinente, - La technique d'animation choisie est adaptée au groupe, - La satisfaction du public a été vérifiée 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C8	<ul style="list-style-type: none"> - Les signes avant-coureurs d'une difficulté ont été décelés, - L'analyse de la situation difficile correspond à la situation rencontrée, - Les gestes de premiers secours mis en œuvre sont conformes, - La décision prise pour préserver la sécurité de la victime est pertinente, - L'ensemble du groupe est géré durant la situation difficile, - Les procédures administratives consécutives à l'accident sont réalisées conformément aux attentes 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C9	<ul style="list-style-type: none"> - La prophylaxie et les soins courants sont réalisés de manière préventive, - L'état de la cavalerie est évaluée conformément à l'attendu, - Les différents symptômes ont été diagnostiqués, - Les problèmes de santé rencontrés ont été traités de manière efficace, - L'intervention d'un vétérinaire a été demandée de manière opportune 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Voies de Formations								Voie VAE	
			Épreuve 1 MSP	Épreuve 2 Etude de cas	Épreuve 3 Etude de cas	Epreuve 4 Questionnaire technique	Epreuve 5 Etude de cas	Epreuve 6 MSP	Epreuve 7 Questionnaire technique	Epreuve 8 Entretien technique	MSP	Livret 2 Entretien technique
CPU 4	C10	<ul style="list-style-type: none"> - Les soins apportés aux chevaux sont réalisés quotidiennement et garantissent leur bon état général, - L'entretien du matériel et des installations garantit des conditions optimales d'hygiène et de sécurité, - Le stockage des aliments répond à de bonnes conditions de préservation, - Le suivi et le renouvellement des pharmacies et du petit matériel spécifique sont assurés 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	C11	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion prévisionnelle et durable de la cavalerie est réalisée, - Les actions de planification du travail et de gestion de la cavalerie sont réalisées, - Les actions d'entretien et de sécurisation de la cavalerie sont réalisées, - L'organisation du travail des chevaux est réalisée de manière adaptée, - Le renouvellement de la cavalerie est réalisée conformément aux besoins de la structure 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CPU	Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Voies de Formations								Voie VAE	
			Épreuve 1 MSP	Épreuve 2 Etude de cas	Épreuve 3 Etude de cas	Epreuve 4 Questionnaire technique	Epreuve 5 Etude de cas	Epreuve 6 MSP	Epreuve 7 Questionnaire technique	Epreuve 8 Entretien technique	MSP	Livret 2 Entretien technique
	C12	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités, services et partenaires sont connus et leurs compétences sont clairement identifiées, - Les actions d'entretien et de balisage sont mises en œuvre et sont conformes à l'attendu, - Le planning des actions de surveillance est régulier et répond aux attentes, - Le planning des entretiens est réalisé et est pertinent, - Les actions d'entretien proposées permettent de préserver les parcours, - Les données collectées sont transmises de manière précise aux services concernés, - Les entretiens réalisés respectent les règles de préservation de l'environnement 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

La session d'examen est organisée par ou sous contrôle de l'autorité certificatrice.

L'organisme de formation communique 2 semaines après l'entrée en formation, la liste des candidats inscrits à l'examen.

Les candidats devront être en possession le jour des épreuves :

- D'une pièce d'identité valide,
- De leur convocation.

5.1. COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 2 professionnels exerçant dans le secteur de la randonnée équestre et/ou du tourisme équestre et titulaire d'un diplôme dans les métiers de la randonnée équestre et ayant au moins 3 années d'expérience dans la profession.

Les membres du jury sont choisis pour chaque session d'examen parmi les personnes désignées par arrêté du gouvernement.

Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ils ne doivent être ni parents, ni alliés des candidats, ni avoir de lien hiérarchique ou avoir été tuteurs de stages avec ces derniers.

5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCES ET DE CONFIDENTIALITES DES EPREUVES

L'organisateur informe les candidats qu'ils ne doivent pas lors des épreuves, utiliser de documents ou de systèmes électroniques externes personnels (téléphone GSM, calculatrice, PC, livres, etc...).

Le surveillant de l'épreuve doit le cas échéant ramasser les documents manuscrits complétés par les candidats.

5.3. PLATEAU TECHNIQUE

Les lieux où se déroulent les épreuves doivent être en capacité d'accueillir simultanément le nombre de candidats inscrits à l'examen.

- Une salle pouvant accueillir les candidats et garantir la confidentialité des échanges pour les épreuves écrites et orales avec des chaises et des tables en nombre suffisant, dédiée aux entretiens et à la délibération du jury,
- Des toilettes pouvant accueillir du public et des personnes à mobilité réduite,
- Un plateau technique dédié à la mise en situation professionnelle. (centre équestre équipé avec les équipements et matériels nécessaires à la randonnée équestre dont 1 cavalerie de 8 à 10 chevaux minimum),
- Au minimum 3 circuits de 45 minutes chacun accessibles d'une même base de départ.

5.3.1. Lieux

Les centres d'examen ont l'obligation de fournir des locaux en conformité et répondant aux exigences du plateau technique.

Désignation et description des locaux	Observations
1 salle équipée de tables et chaises pouvant accueillir 8 à 12 personnes	Locaux répondant aux normes ERP (sécurité et accessibilité)
1 salle équipée d'une table et de 4 chaises. Cette espace devra fournir un minimum de confort afin que les échanges puissent avoir lieu dans de bonnes conditions.	Salle dédiée aux entretiens et à la délibération du jury.
Des locaux d'hébergement et 1 espace de restauration pour accueillir le jury et les candidats pendant plusieurs jours	Permettant d'accueillir les candidats et le jury tout au long de la session d'examen.
Des sanitaires respectant les règles d'hygiène et accessible si nécessaire à des personnes à mobilité réduite	

5.3.2. Equipements

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Machines et Matériel	- Ordinateur avec connexion internet, téléphone	
Outillage	- Outils pour la maréchalerie	
Equipements de Protection Individuelle (EPI)	- Gants, - tablier	
Matière d'œuvre	- Papier blanc, - Crayons, - Agrafeuse, - Post-it, - poubelle vide poches	
Documentation	- Plan du site où se déroule les épreuves et notamment un plan où figure les sentiers qui seront utilisés pour les mises en situations de l'épreuve 6	

5.4. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

▪ VOIE FORMATION CONTINUE ET DISCONTINUE :

- **Pour l'épreuve 1 à 8** : Chaque compétence est jugée acquise si le candidat maîtrise au minimum les 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence.
- **L'entretien final** : est jugé acquis par le jury lorsque celui-ci juge que la posture du candidat et sa culture professionnelle sont conforme au seuil requis.

Lors de la délibération finale, le livret de formation est consultable par le jury final et le cas échéant celui-ci pourra s'appuyer sur ce document qui aura été mis à sa disposition au moment de l'entretien final.

Le candidat qui s'est vu refuser l'attribution d'un ou plusieurs CPU dispose d'un délai de cinq (5) ans, à compter de la date de validation du premier CPU, pour valider les CPU manquants et obtenir le diplôme.

▪ VOIE VAE :

Une compétence est jugée acquise si le candidat maîtrise au minimum les 2/3 des critères d'évaluation de chaque compétence.

Un CPU est acquis lorsque l'ensemble des compétences qui le compose est validé par le jury.

Le diplôme de guide de randonnée équestre est délivré au candidat ayant validé les 4 CPU constitutifs du diplôme.

7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (CECRL)

		Niveau A2 Utilisateur élémentaire	Niveau B1 Utilisateur indépendant
Comprendre	Ecouter	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par exemple moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers, concernant le travail, l'école, les loisirs... Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.
	Lire	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
Parler	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux donner brièvement les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.
Ecrire	Ecrire	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur de sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

Niveau de formation

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC +2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC + 3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christophe **JOLY**, DFPC, ingénieur en certification professionnelle

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Valérie **GENTIEN**, présidente du Comité Régional du Tourisme équestre NC
- Denis **HOLLMAN**, président de l'association des cavaliers de Dumbéa
- Daniel **GUEPY**, gérant de « Pocquereux randonnées »

SALARIES

- Abel **EURIBEARI**, accompagnateur de sortie équestre à la tribu d'Ouakaya à Houaïlou
- Odon **VANHALLE**, accompagnateur de sortie équestre à Terraventure à Boulouparis
- Marion **ARESKY**, accompagnateur de tourisme équestre au Ranch du Carré 9 à Bourail

EXPERT CONSULTE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- Florent **RAZAVET**, éducateur sportif diplômé d'Etat 2ème degré option activités équestres à la DJS de la province-Sud